



## CONDITIONS GENERALES DE VENTE

### **Article I- Préambule**

Les présentes conditions générales de vente font l'objet d'un affichage à l'entrée de l'établissement (Aiga Bluia). Elles sont disponibles sur le site du gestionnaire du centre : la Communauté de communes Porte Océane du Limousin (CCPOL) à l'adresse suivante : [www.porteoceane-dulimousin.fr](http://www.porteoceane-dulimousin.fr).

Elles sont annexées à l'ensemble des contrats d'abonnement. Tout titulaire d'un droit est réputé avoir pris connaissance et avoir accepté l'ensemble des conditions générales de vente, et ce préalablement à tout achat dudit droit d'entrée quel qu'il soit.

Les présentes conditions générales de vente sont amenées à évoluer à tout moment. Leur application entrera alors en vigueur à compter de leur affichage et mise en ligne. Toute modification s'applique aux contrats d'abonnement conclus postérieurement à cette modification.

La vente et l'accès au centre L'AIGA BLUIA sont interdits à tout enfant de moins de 10 ans non accompagné d'une personne majeure ayant autorité. L'espace bien-être est interdit aux moins de 18 ans.

Spécifiquement, aux activités aquatiques, il est rappelé pour le bon fonctionnement du site que les usagers doivent respecter les préconisations et demandes effectuées par les équipes du centre. Ainsi en est-il du respect des tarifs, des horaires d'entrée et de sortie des bassins.

### **Article II – Conditions d'abonnement**

L'accès aux différents espaces est possible suivant les horaires d'ouvertures affichés à l'entrée de l'établissement et indiqués sur le site internet. Les horaires sont susceptibles d'être modifiés à tout moment, les abonnés en sont informés préalablement par voie d'affichage dans le centre ainsi que par le biais de la page Facebook du centre aqua-récréatif et du site internet de la communauté de communes Porte Océane du Limousin. Certaines zones, bassins, ou parties de bassin peuvent être affectés à des utilisateurs particuliers suivant le planning d'utilisation sans que cela ne donne le droit à une diminution du tarif d'entrée ou un remboursement.

Pour tout achat d'un abonnement lié à l'accès aux bassins par un usager de – de 18 ans, l'accès à l'espace détente n'est pas autorisé.

La non-utilisation temporaire ou définitive des installations et des prestations du fait de l'utilisateur n'ouvre à l'abonné aucun droit à résiliation, prolongation ou remboursement. Dans le cas exceptionnel (hors vidanges) d'une impossibilité pour l'établissement de proposer pendant plus de 15 jours consécutifs ses ouvertures public et/ou activités, il sera proposé à minima à l'abonné de proroger son abonnement d'une durée définie.

Pour les produits "entrée groupe - aqua stand up - squash", une réservation préalable est fortement conseillée sous peine de ne pas pouvoir utiliser le créneau souhaité. En cas d'annulation de la réservation, il convient d'en informer l'accueil du centre aqua-récréatif au 05.55.01.11.00.

Pour les leçons de natation, un planning de réservation est convenu entre l'abonné et l'établissement en amont. En cas d'empêchement, l'abonné doit annuler sa réservation au moins deux heures avant le début de sa séance. Dans ce cas, l'abonné devra fournir un justificatif prouvant son incapacité à participer. Sans annulation préalable et/ou sans justificatif, la séance sera due.

**Il est toutefois précisé que l'utilisateur qui aura souscrit à tout type d'abonnement, pourra bénéficier, sur présentation d'un justificatif valable, de la prolongation ou de l'annulation (remboursement) de celui-ci, qu'en cas de maladie grave, d'accident grave, décès ou raison professionnelle impliquant une incapacité de bénéficier de son abonnement.**

La demande de prolongation, d'annulation ou de remboursement de l'abonnement devra être adressée à la Direction du centre aquatique L'AIGA BLUIA par lettre recommandée avec accusé de réception ou déposée en main propre en s'adressant à l'accueil du centre.

### **Article III – hygiène et sécurité**

La Direction du centre ainsi que ses agents se réservent le droit de refuser l'accès au centre et ses installations à toute personne ne présentant manifestement pas les garanties de propreté, de sobriété et de bonne tenue.

La Direction du centre attire l'attention des usagers sur le fait que certaines activités au sein du centre peuvent présenter des risques pour leur santé. Le centre déconseille formellement aux usagers en mauvais état de santé ou présentant des problèmes d'ordre cardiaque, respiratoire ou osseux de pratiquer des actions susceptibles d'aggraver leurs troubles médicaux (sauna).

Pour tout achat d'abonnement « activités », un certificat médical d'absence de contre-indication de moins de 3 mois sera demandé. En cas de renouvellement du contrat, le titulaire s'engage à s'assurer de son aptitude physique pour continuer à pratiquer l'activité.

L'ensemble des activités aquatiques se fait sous la surveillance d'une personne qualifiée, ayant un diplôme reconnu pour la pratique de l'activité. L'utilisateur s'engage par ailleurs à prendre toutes précautions nécessaires pour sa santé, sa sécurité et son hygiène et à respecter les consignes du centre.

#### **Article IV – Clause résolutoire**

Dans les cas où un abonné :

- Aurait des propos agressifs, insultants envers les membres du personnel et/ou des usagers du centre, ou un comportement de nature à troubler et/ou à gêner la tranquillité des autres membres et usagers ;
- Commettrait des actes de violences au sein du centre ;
- Se livrerait à des actes de vols ou de dégradations intentionnelles ;
- Aurait une tenue indécente ou inadéquate aux activités pratiquées ;
- Commettrait une grave infraction aux dispositions du présent contrat ;
- Aurait fait une fausse déclaration concernant tout ou partie des informations figurantes sur le contrat d'abonnement ;

Le contrat pourra, être résilié de plein droit, immédiatement après constatation de l'une des infractions mentionnées ci-dessus.

En cas de dégradation ou d'exaction comme cité précédemment, le gestionnaire du centre se réserve la possibilité de poursuites pour préjudice.

#### **Article V – Absence de rétractation**

Dans la mesure où le contrat d'abonnement est souscrit sur les lieux de la commercialisation de la prestation, aucun délai de rétractation tel que prévu à l'article L.121-21 du code de la consommation ne s'applique. Ce contrat lie les parties dès sa signature.

#### **Article VI – Cas particuliers**

L'établissement se réserve le droit de fermer l'installation pour des raisons techniques ou de sécurité.

L'établissement se réserve le droit de refuser toute entrée en cas de dépassement de la capacité maximale d'utilisateur autorisée.

#### **Article VII – Réclamation :**

Toute réclamation sera adressée au président de la CCPOL par lettre recommandée avec accusé de réception, ou déposée en main propre à l'accueil du centre. Les usagers pourront, en cas de litige prendre contact avec le médiateur à la consommation dont les coordonnées sont les suivantes : CNPM 04 77 49 45 89

#### **Article VIII – Caractéristiques des produits vendus et moyens de paiements**

Les tarifs pratiqués sont affichés à l'accueil du centre aquatique L'AIGA BLUIA en euros et toutes taxes comprises. Ils sont également consultables sur le site internet ainsi que sur format papier disponible à l'accueil.

Les abonnements sont nominatifs et non cessibles excepté les abonnements piscine en « entrées » à condition que le titulaire du contrat l'utilise pour des personnes de même catégorie (adulte, enfant, handicapé, chômeur...)

Lors de la reconduction d'un abonnement « horaire » : les minutes dues du précédent contrat sont déductibles du nouvel abonnement.

Chaque abonnement est matérialisé par une carte magnétique. En cas de perte ou détérioration de cette carte, une somme forfaitaire sera facturée à l'abonné pour l'édition d'une nouvelle carte.

Les tarifs sont, à tout moment, susceptibles de modification par le conseil communautaire de la CCPOL et entrent en vigueur à compter de leur affichage.

Toute modification s'applique aux contrats d'abonnements annuels conclus postérieurement à son entrée en vigueur.

Les usagers qui répondent à des tarifs spécifiques (PMR, chômeurs, étudiants etc...) devront présenter un justificatif pour bénéficier de ce tarif.

Le centre aquatique accepte les espèces, les chèques bancaires, les cartes bancaires, les chèques vacances, les tickets CAF, les pass'sports, les shake@do et les moyens de paiement conventionnés avec la CCPOL. Ces derniers sont affichés à l'entrée de l'établissement.

#### **Article IX – Assurance**

Le Centre aquatique est assuré pour les dommages engageant sa responsabilité civile, celle de son personnel et de son encadrement. Sa responsabilité ne pourra être recherchée en cas d'accident résultant de l'inobservation des consignes de sécurité telles que stipulées dans les règlements intérieurs des différents espaces, ou de l'utilisation inappropriée des installations et du matériel. Les vestiaires du Centre aquatique ne font pas l'objet de surveillance ; l'abonné ne peut y laisser ses affaires personnelles en dehors des casiers fermant à clé et prévus à cet effet.

#### **Article X – loi informatique et libertés**

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné au traitement de votre dossier. Les destinataires des données sont les services administratifs et accueil. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant au service administratif du centre aquatique. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

Les informations détenues ne pourront être transmises à un organe tiers sans l'accord exprès et préalable de l'abonné.